



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AOUT 2013 / VII**

Le 29 août 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mmes Simon – Herbin, adjoints – MM. Bréhat – Nasse – Mme Obellianne – M. Wagner – Mmes Matthias – Manzi – MM. Collingro – Tonnellier – Mme Mouchot – M. Esselin – Mmes Kruszynski – Lonardi – Scherrer - M. Prouvé – Mme Masson – M. Romain.

Absents : Mme Henry – M. Creutz

Excusés : MM. Benoist, adjoint – Rechenmann - Mmes Boldizar - Visciglia

Mme Bau DP donne procuration à Mme Masson.

Communications :

Le président informe l'assemblée :

- Les enfants de Guéblange-les-Dieuze viendront à Dieuze à la rentrée prochaine. Le retour à Guéblange-les-Dieuze entre midi sera pris en charge par la commune de Guéblange-les-Dieuze. En attente de la sortie du syndicat scolaire du Val-de-Videlonge, ensuite ce transport sera pris en charge par le Conseil Général de la Moselle.
- La prochaine fête du sport se tiendra le dimanche 1^{er} septembre 2013 sur le terrain de sport du CFIM
- L'élection de muse en hommage à Gustave Charpentier aura lieu le 31 août 2013
- Le départ de la sous-préfète est programmé au 20 septembre 2013
- La chambre régionale des comptes a prévu un contrôle au niveau des services de la mairie
- Le successeur du directeur général des services de la mairie muté au 1^{er} septembre prochain n'est pas encore nommé.
- M. le Colonel Guillaume Le SEGRETAÏN, commandant le 13^e R.D.P. remercie la commune pour la subvention allouée pour la chapelle de Souges.

Puis le Président passe à l'ordre du jour :

- | | |
|------------|---|
| 13/VII/81 | Recette manifestation du 13 juillet 2013. Reversement à l'Office du Tourisme |
| 13/VII/82 | Budget eau. Dégrèvement sur facture 2012 |
| 13/VII/83 | Personnel communal. Police municipale. Création de poste |
| 13/VII/84 | Affaire foncière. Acquisition terrain Est Habitat Construction |
| 13/VII/85a | Travaux de voirie rue Pasteur Musculus. Prêt Crédit Mutuel |
| 13/VII/85b | Travaux aménagement parking bus et atelier chemin de l'abattoir. Prêt Crédit Mutuel |
| 13/VII/85c | Travaux aménagement parking stand de tir chemin de l'abattoir. Prêt Crédit Mutuel |
| 13/VII/85d | Travaux de réhabilitation des Salines royales. Prêt Caisse d'Epargne Lorraine Nord |
| 13/VII/85e | Prêt relais dans l'attente du versement du FCTVA – Caisse d'Epargne Lorraine Nord |
| 13/VII/86 | Service accueil périscolaire. Modification des tarifs – nouveau règlement intérieur |
| 13/VII/87 | Personnel communal. Contrat complémentaire santé. Convention de participation |
| 13/VII/88 | Affaires scolaires. Participation financière des communes |



**Point n° 13/VII/81 : RECETTE MANIFESTATION DU 13 JUILLET 2013.
REVERSEMENT A L'OFFICE DU TOURISME**

Le Conseil municipal,
entendu son président,
M. Bernard FRANÇOIS, président de l'Office du Tourisme et M. Jean-Marie WAGNER, trésorier de l'Office du Tourisme, ayant quitté la salle,
VU la délibération n° 12/VI/62 du 28 juin 2012 fixant des droits de place spécifiques pour les animations autour du feu d'artifice à compter de l'année 2012,
Considérant que ces droits de place ont été encaissés par l'agent de police municipale pour un montant de 434 € dont 425 € versés par les bars et 9 € versés par les forains,

Considérant que cette somme revient aux associations participantes aux animations du 13 juillet 2013,

Considérant que l'Office du Tourisme gère la répartition des sommes dues à chaque association participante,

après délibération

- décide le reversement à l'Office du Tourisme de Dieuze de la somme de 434 € pour répartition aux associations qui ont participé aux animations du 13 juillet 2013.

Point n° 13/VII/82 : BUDGET EAU. DEGREVEMENT SUR FACTURE 2012

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la facture d'eau 2012 sur une consommation de 663 m3 adressée à M. Jean-Luc RIBLET, propriétaire de l'immeuble sis 19 faubourg de Vergaville à Dieuze où il loue plusieurs appartements et un local commercial,
considérant qu'un seul compteur est installé sur cet immeuble,
considérant que M. RIBLET trouve cette consommation trop importante par rapport aux années précédentes et qu'il demande un dégrèvement de 200 m3 sur cette facture,

après délibération

- refuse, à l'unanimité, la demande de dégrèvement de M. Jean-Luc RIBLET sur sa facture d'eau 2012, aucun dégrèvement n'étant prévu au règlement de l'eau.

Point n° 13/VII/83 : PERSONNEL COMMUNAL. POLICE MUNICIPALE. CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal,
entendu son président,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/78 du 18 juillet 2013 décidant la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet au 1^{er} septembre 2013 pour pallier au remplacement de l'agent de police municipale ayant demandé une mutation à cette même date,

Etant donné l'inscription de l'agent recruté sur la liste des emplois réservés, il apparaît qu'à la lecture du décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale, il ne peut pas être détaché dans le grade de brigadier-chef principal, ce grade étant un grade d'avancement,

Considérant qu'il y a lieu de respecter les règles d'intégration des personnels militaires,

VU l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 28 août 2013,

après délibération

- décide de supprimer le poste de brigadier-chef principal (catégorie C) à temps complet au 1^{er} septembre 2013
- décide la création d'un poste de brigadier (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2013 – IB 299 IM 311 + ancienneté acquise dans le privé ou le public.
- charge le maire de prendre l'arrêté municipal correspondant.

Point n° 13/VII/84 : AFFAIRE FONCIERE. ACQUISITION TERRAIN EST HABITAT CONSTRUCTION

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
considérant la démolition au printemps 2013 de l'immeuble dit Verlin sis 11 rue Brigade Alsace Lorraine à Dieuze, propriété de la Société Est Habitat Construction,
considérant la proposition d'acquisition à l'euro symbolique faite au propriétaire par la Ville de Dieuze pour la parcelle cadastrée lieudit rue Brigade Alsace Lorraine section 15 n° 8 d'une contenance de 10.999 m²,
VU la valeur vénale estimée du bien à 250.000 € par le Service des Domaines,

après délibération

- autorise le maire à acquérir la parcelle cadastrée lieudit rue Brigade Alsace Lorraine section 15 n° 8 d'une contenance de 10.999 m² à la Société Est Habitat Construction à l'euro symbolique.
- autorise le maire à signer l'acte notarié à intervenir. Rédaction Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze. Frais d'acte à charge de la commune.

Point n° 13/VII/85a : TRAVAUX DE VOIRIE RUE PASTEUR MUSCULUS. PRET CREDIT MUTUEL

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la réalisation des travaux de voirie rue Pasteur Musculus en 2013,
considérant que pour boucler le plan de financement de ces travaux, il est nécessaire de contracter un prêt,
considérant la consultation faite auprès des banques locales,
considérant les offres reçues dont la mieux disante est celle du Crédit Mutuel – Direction régionale ouest sise 16 rue Pierre Simon De Laplace à Metz,

après délibération

- autorise le maire à contracter un prêt de 110.000 € pour financer les travaux de voirie rue Pasteur Musculus à Dieuze.
- autorise le maire à signer un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel – Direction régionale ouest selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt	110.000 €
- Durée	10 ans
- Taux fixe trimestriel	3,25 %
- Montant trimestrialité	3.232,10 €
- Frais de dossier	150 €

Point n° 13/VII/85b : TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING BUS ET ATELIER CHEMIN DE L'ABATTOIR. PRET CREDIT MUTUEL

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la réalisation des travaux d'aménagement parking bus et atelier chemin de l'abattoir en 2013,

considérant que pour boucler le plan de financement de ces travaux, il est nécessaire de contracter un prêt,
considérant la consultation faite auprès des banques locales,
considérant les offres reçues dont la mieux disante est celle du Crédit Mutuel – Direction régionale ouest sise 16 rue Pierre Simon De Laplace à Metz,

après délibération

- autorise le maire à contracter un prêt de 158.000 € pour financer les travaux d'aménagement du parking bus et atelier (dont clôture et portail) sis chemin de l'abattoir à Dieuze.
- autorise le maire à signer un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel – Direction régionale ouest selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt	158.000 €
- Durée	15 ans
- Taux fixe trimestriel	3,65 %
- Montant trimestrialité	3.431,36 €
- Frais de dossier	158 €.

Point n° 13/VII/85c : TRAVAUX AMENAGEMENT PARKING STAND DE TIR CHEMIN DE L'ABATTOIR. PRET CREDIT MUTUEL

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la réalisation des travaux d'aménagement parking du stand de tir chemin de l'abattoir en 2013,
considérant que pour boucler le plan de financement de ces travaux, il est nécessaire de contracter un prêt,
considérant la consultation faite auprès des banques locales,
considérant les offres reçues dont la mieux disante est celle du Crédit Mutuel – Direction régionale ouest sise 16 rue Pierre Simon De Laplace à Metz,

après délibération

- autorise le maire à contracter un prêt de 131.000 € pour financer les travaux d'aménagement du parking stand de tir sis chemin de l'abattoir à Dieuze.
- autorise le maire à signer un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel – Direction régionale ouest selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt	131.000 €
- Durée	15 ans
- Taux fixe trimestriel	3,65 %
- Montant trimestrialité	2.845 €
- Frais de dossier	150 €

Point n° 13/VII/85d : TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALINES ROYALES. PRET CAISSE D'EPARGNE LORRAINE NORD

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant la réalisation des travaux de réhabilitation des Salines royales en 2013,
considérant que pour boucler le plan de financement de ces travaux, il est nécessaire de contracter un prêt,
considérant la consultation faite auprès des banques locales,
considérant les offres reçues dont la mieux disante est celle de la Caisse d'Epargne Lorraine Nord à Metz,

après délibération

- autorise le maire à contracter un prêt de 600.000 € pour financer les travaux de réhabilitation des Salines royales à Dieuze.
- autorise le maire à signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Lorraine Nord selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt 600.000 €
- Durée 15 ans
- Taux variable Livret A + 1,20 % soit 2,45 % au 01.08.2013.

Point n° 13/VII/85e : PRET RELAIS DANS L'ATTENTE DU VERSEMENT DU FCTVA – CAISSE D'EPARGNE LORRAINE NORD

Le Conseil municipal,
entendu son président,
considérant que la commune est dans l'attente du versement du FCTVA
en 2013,

considérant la consultation faite auprès des banques locales,
considérant les offres reçues dont la mieux disante est celle de la Caisse
d'Epargne Lorraine Nord à Metz,

après délibération

- autorise le maire à contracter un prêt relais de 1.500.000 € dans l'attente du versement du FCTVA
- autorise le maire à signer un contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne Lorraine Nord selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt 1.500.000 €
- Durée 2 ans
- Taux fixe 2,02 %.

Point n° 13/VII/86 : SERVICE ACCUEIL PERISCOLAIRE. MODIFICATION DES TARIFS – NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU la délibération du conseil municipal n° 13/VI/61 du 18 juillet 2013
autorisant la modification du règlement intérieur du service accueil périscolaire suite aux
changements de fonctionnement à la rentrée scolaire 2013/2014,

considérant le changement de prestataire pour la fourniture des repas du
service accueil périscolaire à compter du 3 septembre 2013 et l'évolution du prix du repas,

après délibération

- décide de modifier les tarifs du temps de midi du service accueil périscolaire à compter du 3 septembre 2013, à savoir :

QF/Période d'accueil	Semaine : 7 h 00 à 7 h 50	Ancien tarif Semaine & mercredi : 11 h 30 à 13 h 30	Nouveau tarif Semaine & mercredi : 11 h 30 à 13 h 30	Semaine : 16 h 00 à 17 H 30	Semaine : 17 h 30 à 18 h 30 *	Mercredi : 7 h 00 à 11 h 30
0 à 500	1,50 €	5,13 €	6,13 €	2,50 €	1,50 €	5,00 €
501 à 800	1,75 €	5,66 €	6,66 €	3,00 €	1,75 €	5,50 €
801 à 1100	2,00 €	6,26 €	7,26 €	3,50 €	2,00 €	6,00 €
1101 et +	2,25 €	6,86 €	7,86 €	4,00 €	2,25 €	6,50 €

Concernant le créneau du temps de midi : il comporte le prix du repas et de la garde.

*En ce qui concerne le créneau horaire de 17 h 30 à 18 h 30 où le départ peut être échelonné, le prix est forfaitaire quel que soit l'heure de départ. Il convient de déduire de ces tarifs, une Prestation de Service Ordinaire pour les allocataires de la CAF soit 0,48 € par heure et par enfant.

- autorise le maire à modifier le règlement intérieur du service accueil périscolaire à compter du 3 septembre 2013.

Point n° 13/VII/87 : PERSONNEL COMMUNAL. CONTRAT COMPLEMENTAIRE SANTE. CONVENTION DE PARTICIPATION

Le Conseil municipal,
Entendu son président,
VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la délibération du conseil municipal n° 11/XII/109 du 24 novembre 2011 décidant la mise en place d'une participation à hauteur de 25 % de la cotisation annuelle des agents actifs à compter du 1^{er} janvier 2012 pour la complémentaire santé,

Considérant que la commune est tenue de faire le choix entre la labellisation et la convention de participation pour continuer à verser une participation à ses agents qui sera versée en euros et non plus en pourcentage,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 27 février 2013,

après délibération

- décide de retenir le choix de la convention de participation avec une participation dans les fourchettes ci-après :

Régime local (agent IRCANTEC)

	<u>participation</u>
- Cotisation individuelle	de 5 à 30 €
- Cotisation familiale (2 personnes adhérent + conjoint ou enfant)	de 10 à 50 €
- Cotisation familiale + surprime par enfant supplémentaire	de 5 à 30 €*

Régime général (agent CNRACL)

- Cotisation individuelle	de 10 à 40 €
- Cotisation familiale (2 personnes adhérent + conjoint ou enfant)	de 20 à 60 €
- Cotisation familiale + surprime par enfant supplémentaire	de 10 à 40 €*

*à ajouter à la participation cotisation familiale 2 personnes

- autorise le maire à lancer la consultation correspondante.

Point n° 13/VII/88 : AFFAIRES SCOLAIRES. PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Le Conseil municipal,
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,
VU les délibérations du conseil municipal n° 07/IV/36 du 26 avril 2007, n° 08/IV/50 du 29 mai 2008, n° 10/VI/61 du 27 mai 2010, n° 11/V/36 du 26 mai 2011, n° 12/V/51 du 30 mai 2012 et n° 13/VI/63 fixant la participation financière des communes d'origine des enfants scolarisés dans une école primaire de Dieuze pour les années scolaires 2007/2008, 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013 et 2013/2014,

Considérant que suite à la consultation mise en place pour la fourniture des repas pour le service accueil périscolaire et l'augmentation constatée des prix du repas pour l'année scolaire 2013/2014,

Après délibération

- décide de fixer la participation financière des communes pour l'année scolaire 2013/2014 de la façon suivante :

		2012/2013	montant actuel	2013/2014
- Pour l'année entière	école maternelle	603 €/enf/an	615 €/enf/an	676 €/enf/an
	Ecole élémentaire	344 €/enf/an	351 €/enf/an	386 €/enf/an
	CLIS	592 €/enf/an	625 €/enf/an	660 €/enf/an*

*24 élèves – accompagnement au bus les matin et soir soit 2 personnes sur 1 h 10 mn le matin et 2 h 10 mn le soir soit un coût global de 6.593,76 € - 6.593,76/24 = 274 + 386 = 660 €

- Pour les arrivées en cours d'année : participation calculée par mois entamé au 1/10^e tant pour les arrivées que les départs.

Rappel :

Le coût initial établi en 2003 soit 646 €/enfant/an pour l'école maternelle et 367 €/enfant/an pour l'école élémentaire, a été réduit de 20 % (soit 510 € et 290 €) du fait que l'on tient compte que certaines charges de fonctionnement ne sont pas liées à l'accueil d'enfants des communes extérieures. En 2006, la commune a mis en place le service « accueil périscolaire ».

Un nouveau contrat de participation spécifique pour les élèves de la CLIS a été mis en place en 2012. Cette participation est basée sur le montant des élèves d'école élémentaire auquel s'ajoute le coût du personnel d'accompagnement des enfants au bus quotidiennement (matin et soir).

DCM n° 06/II/32 du 30.03.2006 : la participation est prise en charge de la façon suivante :

1. Enfant dont un parent au moins habite Dieuze
 - Montant de la participation prise en charge par la commune de Dieuze
 2. Enfant dont la garde est alternée entre 2 parents n'habitant pas Dieuze
 - Montant de la participation communale selon le niveau d'enseignement et de la date d'arrivée à l'école, réparti entre les 2 communes de résidence des parents
 3. Enfant dont la garde n'est pas alternée entre 2 parents n'habitant pas Dieuze
 - Montant de la participation à la commune de résidence principale du parent ayant la garde de l'enfant.
- annule et remplace la délibération n° 13/VI/63 du 18 juillet 2013.

Divers

Christiane MASSON demande des explications sur le périmètre de protection adapté. Sylviane HERBIN donne les éléments de compréhension. Fernand LORMANT ajoute que RETIA attend toujours le quitus de la DREAL pour céder le site à la commune. Il craint que les négociations soient difficiles notamment en raison des cours d'eau.

Daniel NASSE demande si la commune ne pourrait pas faire une rambarde en bois après le pont en bois situé sur la promenade des bords de Seille estimant que c'est dangereux. Les services techniques examineront la situation. A voir aussi l'achèvement de l'éclairage de ce chemin piéton.

Christiane MASSON demande ce qu'il advient de l'usine d'eau. Paul BENOIST donne les dernières informations connues à savoir la procédure de redressement toujours en cours jusqu'à fin septembre normalement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de termine à 21 h 25.

Le maire,

Bernard FRANÇOIS

Alice SIMON

Sylviane HERBIN

Daniel BREHAT

Daniel NASSE Laurence OBELLIANNE Jean-Marie WAGNER Catherine MATTHIAS

Bernadette MANZI Antoine COLLINGRO Christian TONNELIER Isabelle MOUCHOT

Christophe ESSELIN M. Claude KRUSZYNSKI Agnès LONARDI Carine SCHERRER

Bernard PROUVE Christiane MASSON Fernand ROMAIN